



CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

AVIS DE COURSE

criterium Surprise
Les 1 et 2 Octobre 2016
À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE
Présidente du comité d'organisation: **M. Nicolas Fabre**
Directeur de course: **M. Pascal Monet**
Président du Jury : **M. Dominique Hauser**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: [http://www.sailing.org/tools/documents/SwissSailingPrescriptions20132016-\[15390\].pdf](http://www.sailing.org/tools/documents/SwissSailingPrescriptions20132016-[15390].pdf)
- 1.3 Le règlement de Swiss Sailing concernant les championnats de Suisse de régates en flotte y compris les directives.
- 1.4 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de l'ISAF s'appliqueront.
- 1.5 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de l'ISAF s'appliquera.
- 1.6 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.7 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

La publicité des participants est limitée selon les règles de classe. Voir Code de publicité 20.5 de l'ISAF et les Directives d'application de Swiss Sailing. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de classe Surprise.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site web www.nautique.ch.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence Swiss Sailing doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Swiss Sailing valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence Swiss Sailing doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-
- 3.5 Des licences provisoires peuvent être achetées à la confirmation des inscriptions au tarif de CHF 10.-.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant jusqu'au 27/09	Montant dès le 28/09
Surprise	CHF 60.-	CHF 80.-

Le paiement de l'inscription doit être fait en ligne (www.nautique.ch) à l'inscription.

Un remboursement ne pourra pas être exigé même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne vient pas à la régate. Un remboursement ne sera fait que dans le cas d'une exclusion du bateau.



5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et briefing skipper :
Samedi 1 Octobre de 09h00 à 10h45 - briefing à 11h00

5.2 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Animations à terre
01/10/2016	12h00	19h00 - Diner de Fin de saison CHF 19.- (sur pré-inscription, paiement à la confirmation d'inscription)
02/10/2016	10h00	17h00, remise des prix et remise des prix de la Top Voile Cup et apéritif de fin de saison

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est dans le Petit Lac

8. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

9. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES

9.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions des Gardes-Port de la Société Nautique de Genève.

9.2 Une place de parc pour les remorques sera prévu se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :
- Prix pour les trois premiers du classement général.
- Remise des Prix de la « Top Voiles Cup 2016 »

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
M. Nicolas Fabre : nfabre@nautique.org - Mobile : +41(0)79 247 47 72